



APPEL À PROJETS GENERAL

DECEMBRE 2021

Date d'ouverture de l'appel à projets : 1^{er} décembre 2021

Date limite de dépôt des formulaires de demandes de subvention : 16 Janvier 2022

Décision du Comité Exécutif de la Fondation : Juin 2022

Cet appel à projets vise à soutenir des projets en faveur de l'émancipation des femmes en France et dans le monde et qui s'inscrivent dans l'un des 4 axes d'intervention suivants : « Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles », « Education et leadership des femmes », « Insertion professionnelle et droits économiques », ou « Les actions des femmes pour l'environnement ».

Nous vous remercions de bien respecter les thématiques de nos appels à projets. Seules les demandes s'inscrivant précisément dans l'un de ces 4 axes seront examinées.

Contexte

Les femmes sont les premières victimes des inégalités, des discriminations et des violences dans le monde.

Elles sont, pourtant, des actrices clés du développement, et leur autonomisation bénéficie à toutes et à tous. Agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est favoriser la prospérité économique, la stabilité politique à travers le monde, la transition écologique et contribuer à l'émergence d'une société plus inclusive.

Face à ces enjeux, le Groupe RAJA a créé en 2006, à l'initiative de Danièle Kapel-Marcovici, et sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, qui a fait de l'autonomisation et de l'amélioration des conditions de vie des femmes, en France et dans le monde, sa priorité. En 15 ans, la Fondation a soutenu 576 projets associatifs dans 56 pays au bénéfice de plus de 110 000 femmes.

La Fondation contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies, et plus particulièrement de l'Objectif n°5, qui vise l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles à l'horizon 2030.

En décembre 2021, la Fondation lance un nouvel appel à projets pour soutenir financièrement des projets associatifs en faveur de l'émancipation des femmes et qui s'inscrivent dans l'un des 4 axes d'intervention suivants : « Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles », « Education et leadership des femmes », « Insertion professionnelle et droits économiques », ou « Les actions des femmes pour l'environnement ».

Quels sont les projets ciblés par l'appel à projets ?

A travers cet appel à projets, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici souhaite apporter un appui financier à des projets, portés par des associations françaises, qui visent à **favoriser l'autonomisation des femmes, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, et l'amélioration des conditions de vie des filles et des femmes.**

Une attention spécifique sera portée aux **populations particulièrement vulnérables** : les femmes exilées, sans abris, en situation de handicap, ou encore les mères isolées.

Ces projets pourront se dérouler **en France ou à l'étranger**. Les projets ayant une **dimension multi-pays** pourront être privilégiés.

Enfin, les projets devront **s'inscrire dans l'un ou plusieurs des 4 axes d'intervention thématiques** de la Fondation suivants :

- **Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles** : la Fondation défend les droits des femmes et se bat contre les discriminations et les violences physiques, sexuelles ou psychologiques dont elles sont victimes. À travers les projets qu'elle soutient, elle combat ces atteintes à l'intégrité et à la dignité des femmes par la prévention, l'accompagnement et la reconstruction
- **Education et leadership des femmes et des filles** : afin de faciliter l'accès des filles à l'école et d'encourager le leadership des femmes, la Fondation soutient des projets visant à combattre les exclusions et les discriminations dont les femmes sont victimes, favorisant l'accès aux services sociaux essentiels à celles qui en sont privées, et créant ainsi des conditions favorables à la réalisation de leurs aspirations.
- **Insertion professionnelle et droits économiques** : la Fondation soutient des associations qui accompagnent les femmes pour qu'elles acquièrent une autonomie financière. Elle leur permet d'être indépendantes, de subvenir aux besoins de leur famille et de s'insérer dans la société, en accédant à une formation professionnelle, à un emploi ou en créant leur activité.
- **Les actions des femmes pour l'environnement** : la Fondation appuie des projets qui favorisent les actions des femmes dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques : projets d'agriculture durable, de gestion des ressources naturelles, de gestion des déchets, de production d'énergies renouvelables – impliquant des femmes. Elle porte une attention spécifique aux projets qui présentent des approches innovantes et des stratégies d'adaptation permettant la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Les événements et projets culturels (pièces de théâtre, réalisation d'un film/ de vidéos, expositions...), les bourses pour des voyages (de recherche, pour participer à un événement), les ateliers socio-esthétiques ne rentrent pas dans le champ d'intervention de la Fondation.

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

L'appel à projets est ouvert à tout **organisme français à but non lucratif** (association loi 1901), possédant une **expérience avérée** dans le domaine concerné par le projet, ayant déjà mené des actions

similaires et obtenu des résultats positifs et concrets, et justifiant d'une bonne connaissance du contexte et d'un bon ancrage local.

Les projets portés par des organismes étrangers, des individus ou des organismes à but lucratif ne sont pas éligibles aux subventions de la Fondation.

Critères de sélection

La Fondation examinera et présélectionnera les projets au regard des critères suivants :

Critères d'éligibilité :

- Le dossier doit être complet et correctement rempli.
- Le projet doit contribuer à l'autonomisation des femmes et/ou des filles, à l'amélioration de leurs conditions de vie, à la promotion de l'égalité des droits.
- Il doit s'inscrire dans **un des 4 axes d'intervention de la Fondation** :
 - Lutte contre les violences faites aux femmes ;
 - Education et leadership des femmes ;
 - Insertion professionnelle et droits économiques ;
 - Les actions des femmes pour l'environnement.
- Il doit être porté par un **organisme français à but non lucratif** (association loi 1901) ayant une activité effective en France (les bureaux administratifs français d'associations étrangères ne sont pas éligibles)
- Il doit cibler plus particulièrement les femmes ou les filles et préciser les informations suivantes : nombre et caractéristiques des femmes et/ou filles bénéficiaires, modalités de prise en compte de leurs besoins spécifiques, définition des résultats attendus pour les femmes et/ou les filles et indicateurs de suivi-évaluation dédiés.
- La demande peut porter sur la totalité d'un projet, en cours ou nouveau, ou d'un volet bien spécifique d'un programme plus vaste, en cours ou nouveau. Le projet pourra avoir démarré avant le dépôt de dossier mais la majorité des activités et des dépenses devront être engagées à compter de la décision de soutien de la Fondation (juin 2022).
- Un seul dossier peut être déposé auprès de la Fondation par organisation et par an (hors Prix organisés par la Fondation). Les organisations déjà soutenues par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici (projet actuellement en cours de réalisation) ne peuvent pas déposer une nouvelle demande.
- Un projet déjà soumis à la Fondation et refusé ne peut pas être à nouveau présenté.

Critères de qualité :

- **Pertinence du projet :**

Le projet répond à une problématique clairement identifiée grâce à un diagnostic pertinent du contexte, comprenant notamment une étude approfondie des besoins locaux et des dispositifs déjà existants. Le porteur de projet doit justifier du caractère prioritaire de l'action et de l'adéquation de la stratégie d'intervention par rapport au diagnostic. Le projet correspond aux objectifs de la Fondation et est aligné à l'Objectif de Développement Durable n°5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».
- **Qualité du plan d'action :**

Le projet est précis, structuré, réaliste et présente des objectifs et des résultats attendus précisément définis. Le porteur de projet doit justifier de l'adéquation du planning et des moyens (humains, logistiques, matériels...) mobilisés dans la mise en œuvre du projet.

- **Identification et implication des bénéficiaires :**

Les bénéficiaires du projet sont clairement identifiés.e.s. Leur implication dans le diagnostic, la définition, la mise en œuvre et le suivi des activités doivent être clairement démontrés.

- **Suivi-évaluation du projet :**

Il doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, d'une évaluation, et idéalement d'une démarche de capitalisation permettant de diffuser et valoriser ses enseignements.

- **Impact et pérennité :**

Le projet doit permettre de répondre aux besoins des bénéficiaires, et plus spécifiquement, de contribuer à l'amélioration des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Son impact doit être direct et concret pour les bénéficiaires. Le projet doit s'inscrire dans la durée et être fondé sur un modèle favorisant la viabilité économique et la pérennité des activités et des impacts. Son potentiel de développement dans la durée et/ou d'extension et/ou de reproductivité doit être démontré.

- **Capacité de l'organisme porteur de projet (et de son éventuel partenaire local)**

Le porteur de projet (et son éventuel partenaire local) doit démontrer son expérience et/ou ses compétences dans le champ d'intervention du projet, ainsi que sa capacité (technique, opérationnelle, financière...) à le mener à bien. La Fondation se réserve le droit de consulter les autres bailleurs privés ou publics qui soutiennent le porteur de projet.

- **Cohérence du budget et du montage financier**

Le budget estimatif doit être cohérent par rapport au plan d'action. Le montage financier est réaliste, ainsi que le plan de financement, qui doit mentionner les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

Procédure de sélection des projets

La sélection des projets s'effectue en plusieurs phases :

- **Phase 1 : Démarches préalables**

Les porteurs de projet sont d'abord invités à s'assurer de l'éligibilité de leur demande vis-à-vis des **critères de sélection** présentés ci-dessus.

Le dépôt des demandes de subvention se fait entièrement en ligne. **Les projets envoyés par courrier ou par mail ne seront pas examinés.**

Avant de pouvoir déposer un dossier, les porteurs de projets doivent au préalable créer un **compte utilisateur** à l'adresse suivante : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/>

Le compte utilisateur peut être créé à tout moment, qu'un appel à projets soit en cours ou non.

- **Phase 2 : Dépôt et examen des formulaires de demande de subvention**

Après avoir créé leur **compte utilisateur**, les porteurs de projet sont invités à compléter en ligne le **formulaire de demande de subvention de l'appel à projets général de décembre 2021** (accessible uniquement lorsque l'appel à projets est en cours, entre le 1^{er} décembre 2021 et le 16 janvier 2022 à minuit.

Les formulaires de demande de subvention sont ensuite examinés par l'équipe de la Fondation qui vérifie que les propositions sont éligibles et présélectionne celles qui répondent le mieux aux objectifs et priorités de la Fondation.

Chaque organisme porteur de projet recevra la notification de la décision de la Fondation en février 2022 (présélection pour la phase suivante ou refus) par email uniquement (pas de réponse par téléphone).

- **Phase 3 : Dépôt et instruction des dossiers de demande subvention**

Les organisations présélectionnées ont ensuite un mois (jusqu'au 4 mars 2022) pour remplir en ligne **un dossier complet de demande de subvention**, en joignant certaines pièces administratives.

Une fois remplis, les dossiers de demande de subvention font l'objet d'une instruction approfondie, visant à évaluer la solidité de l'organisme et du projet, ainsi que leur adéquation avec les critères de la Fondation. Suite à l'instruction, l'équipe présélectionne les projets à présenter au Comité Exécutif de la Fondation.

- **Phase 4 : Décision du Comité Exécutif de la Fondation**

Le Comité Exécutif de la Fondation examine les projets présélectionnés par l'équipe et sélectionne ceux qui seront soutenus par la Fondation. L'équipe de la Fondation informera chaque porteur de projet de la décision finale du Comité Exécutif en juin 2022.

Modalités de soutien

Le montant de la subvention accordée dépendra des besoins du projet. La fourchette des subventions accordées est comprise entre 10 000 € et 15 000 € par an environ.

Pour autant que les dépenses soient justifiées, la Fondation peut financer aussi bien des investissements, des frais de personnel ou de fonctionnement, en phase de démarrage ou de développement du projet.

Attention : si les organismes et/ou les projets faisant l'objet de la demande auprès de la Fondation peuvent bénéficier de subventions publiques, la Fondation ne finance pas le fonctionnement régulier des organismes ou les projets relevant intégralement de l'action publique.

Suivi et évaluation des projets

Tout organisme porteur de projet soutenu par la Fondation s'engage à respecter la procédure de suivi-évaluation mise en place par l'équipe de la Fondation afin de suivre l'avancement des activités, contrôler l'utilisation des fonds et mesurer les résultats obtenus de chacun des projets qu'elle soutient. Les organismes porteurs de projets soutenus sont ainsi invités à envoyer au moins un bilan d'activité annuel et un bilan financier selon la trame envoyée par la Fondation par mail. Le bilan d'activité comprend notamment un relevé des indicateurs de suivi et d'évaluation du projet définis dans le dossier de demande de soutien présenté à la Fondation. Le reporting demandé peut être semestriel si la Fondation le spécifie. La Fondation se réserve le droit de visiter et/ou de faire auditer les projets soutenus.

Communication

Tout organisme porteur de projet soutenu par la Fondation s'engage à faire figurer sur tous les documents concernant le projet soutenu le logotype de la Fondation qui sera fourni à cet effet ou, à défaut si le support ne s'y prête pas, la mention « avec le soutien de la Fondation RAJA-Danièle

Marcovici » ou « projet soutenu par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici ». Une copie des différents supports où est mentionnée la Fondation RAJA-Danièle Marcovici (logotype ou texte) devra être adressée à la Fondation.

Par ailleurs, l'organisme s'engage à fournir à la Fondation RAJA-Danièle Marcovici tous les documents (textes, photos, vidéos, musiques, etc.), libres de droits, permettant d'assurer la promotion du projet et du partenariat dans les supports de communication internes et externes de la Fondation ou lors d'événements organisés par la Fondation.

Comment déposer une demande ?

Les demandes de soutien s'effectuent en ligne : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/>. Vous devrez d'abord créer votre compte utilisateur puis vous avez jusqu'au **16 janvier 2022 à minuit** pour remplir et valider le formulaire de demande de soutien.

Si vous rencontrez des difficultés à compléter votre formulaire, vous pouvez consulter la [FAQ](http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/faq/) : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/faq/> ou contacter l'équipe de la Fondation.

Calendrier

| | |
|--|---|
| 1 ^{er} décembre 2021 au 16 janvier 2022 | Dépôt en ligne des formulaires de demande de soutien |
| Semaine du 14 février 2022 | Notification de la décision (présélection pour la phase suivante ou refus) |
| De 14 février au 14 mars 2022 | Dépôt en ligne des dossiers complets de demande de soutien (projets présélectionnés) |
| De mars à mai 2022 | Instruction des dossiers |
| Juin 2022 | Réunion du Comité Exécutif de la Fondation, sélection des projets puis notification de la décision finale |